

EMPLOI

WALLONIE

DES INTÉRIMAIRES dans la fonction publique

► Pierre-Yves Jeholet (MR) veut plus de "souplesse" dans les administrations

► L'idée pourrait bien faire bondir la majorité wallonne PS-cdH : le MR wallon veut permettre l'engagement de travailleurs intérimaires dans la fonction publique wallonne. Une proposition de résolution a déjà été déposée. Elle sera débattue ce lundi en commission, avec Christophe Lacroix (PS), ministre wallon de la Fonction publique.

"Pour engager en CDI ou en CDD, la procédure prend souvent un mois et demi"

"On doit pouvoir engager des intérimaires dans les communes, les intercommunales, les OIP ou encore au SPW (Service public de Wallonie), et tout autre organisme public wallon", propose Pierre-Yves Jeholet, chef de groupe MR au Parlement. "Dans le service public, on se retrouve souvent avec des excédents de travail, mais sans personnel suffisant pour le prendre en charge. Si par exemple, dans un service de trois fonctionnaires, deux personnes sont malades ou en congé maternité, on peut rapidement se trouver dans une situation compliquée." Selon le MR, l'engagement de personnel supplémentaire ne peut, selon le système actuel, répondre efficacement aux besoins ponctuels et limités dans le temps.

"Pour engager quelqu'un en CDI ou en CDD, il faut passer par toute une procédure d'ap-

pel d'offres, d'analyse des candidatures, etc. Cela peut prendre un mois et demi avant qu'un candidat ne soit sélectionné. Entre-temps, souvent, le besoin est passé. On doit pouvoir faire preuve de davantage de souplesse", reprend Pierre-Yves Jeholet. "Un exemple : le service espaces verts de nos communes. Avec le beau temps actuel, et l'arrêt des recours à certains pesticides, les besoins sont plus importants. Avoir recours à

des intérimaires pour une mission bien déterminée et limitée dans le temps serait donc très utile. L'apport d'effectif supplémentaire doit pouvoir se concrétiser immédiatement, pas dans plusieurs semaines." Le recours à des travailleurs intérimaires n'est actuellement pas autorisé pour un service public, en Wallonie. Mais les lignes bougent. "Le débat sur la question est en train d'avoir lieu en Flandre et au fédéral, je veux qu'il se déroule également chez nous. Pourtant, dès qu'on le met sur la table, on nous adresse systématiquement une fin de non-recevoir. En Wallonie, on préfère rester dans un débat idéologique et dogmatique de gauche : on n'en veut pas par principe !", reprend le chef de groupe MR. "Le PS préfère passer son temps à courir derrière le PTB. Et proposer la semaine de 4 jours pour les fonctionnaires, sans diminuer le salaire. Et pourquoi pas ensuite la semaine des trois jours ? C'est intenable pour des raisons économiques mais aussi pratiques."

LA PROPOSITION des libéraux risque bien

de diviser les partis. La gauche pourrait y voir une menace pour le statut des fonctionnaires et un risque de précarisation.

"Je veux les rassurer : on ne veut absolument pas remplacer les CDI et CDD des fonctionnaires statutaires ou contractuels par des contrats d'intérim", prévient Pierre-Yves Jeholet. "Ils viendront en complément dans des périodes où c'est nécessaire, surtout pour palier des absences, des congés. Pourquoi ne pas le faire ? Ce serait créateur d'emplois. Je suis prêt à avoir un débat politique et idéologique sur le sujet. Il ne faut pas oublier que le service public a d'abord des services à rendre à la population. Les gens payent des impôts pour cela."

Adrien de Marneffe

Plus de droits aux intérimaires

BELGIQUE L'idée de recourir à des intérimaires dans la fonction publique a été mise sur le tapis en mars 2016, au Fédéral, par les ministres Peeters et Vandeput. L'accord de gouvernement prévoit de mettre en place un cadre législatif et d'ensuite l'implémenter. Par ailleurs, un député fédéral Open VLD vient de déposer une proposition de loi pour élargir les droits des intérimaires. Dès trois mois d'engagement, ils pourraient bénéficier d'un droit de vote lors des élections sociales. Et en cas de grève, ils pourraient travailler, s'ils le désirent.